

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 12/03/2025
ID Télétransmission : 033-213300635-20250311-141067-DE-1-1

Date de mise en ligne : 13/03/2025

certifié exact,

**Séance du mardi 11 mars
2025
D-2025/64**

Aujourd'hui 11 mars 2025, à 14h05,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspension de séance de 18H42 à 19H00

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Léa ANDRE, Monsieur Maxime PAPIN, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Magali FRONZES,

Monsieur Nicolas PEREIRA présent à partir de 14H40, Madame Isabelle ACCOCEBERRY présente à partir de 16H35, Madame Camille CHOPLIN présente jusqu'à 17H30, Madame Tiphaine ARDOUIN présente jusqu'à 18h00, Madame Nathalie DELATTRE présente jusqu'à 18H00 et Monsieur Jean-Baptiste THONY présent sauf de 16H30 à 18H30.

Excusés :

Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Maxime ROSSELIN, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Madame Myriam ECKERT,

**Subventions de fonctionnement - Programmation 2025-
Animations quartiers politiques de la ville, Centres Sociaux et
EVS - Autorisation - Décision**

Madame Fannie LE BOULANGER, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Lors du conseil municipal du 4 février 2025, nous avons adopté deux délibérations attribuant des subventions de fonctionnement permettant de soutenir, d'une part, les associations agréées centre social ou espace de vie sociale (EVS) et, d'autre part, les associations ayant une action structurante dans les quartiers prioritaires de Bordeaux.

Dans chacune de ces délibérations, nous avons précisé que certaines associations n'avaient pas pu présenter un dossier de demande complet. Un accompagnement de chacune d'elles a permis de consolider les dossiers de demande.

La présente délibération a donc pour objet de compléter les délibérations " Subventions de fonctionnement animations quartiers politiques de la ville – Programmation 2025 – Autorisation – Décision " et "Subventions de fonctionnement – Programmation 2025 – Centres sociaux et espaces de vie sociale – Autorisation – Décision ".

En effet, les centres sociaux, les EVS de Bordeaux, les associations structurantes des quartiers prioritaires, se mobilisent chaque jour pour répondre aux besoins sociaux croissants des habitants. Ils développent, grâce à leurs actions, le lien social sur des territoires où des fractures apparaissent et, partout dans la ville, œuvrent pour l'amélioration des conditions de vie des habitants, l'émancipation, le vivre-ensemble, la mixité, l'interculturalité.

Dans la droite ligne de la politique municipale de soutien à ces associations et malgré le contexte budgétaire contraint, nous faisons le choix de renforcer la justice sociale et les solidarités.

C'est la raison pour laquelle les subventions que je vous propose d'adopter pour un montant total de 102 500 € représentent une augmentation cumulée de 25 000 €.

Au total, avec les délibérations votées au précédent conseil, l'enveloppe des subventions de fonctionnement des associations des quartiers prioritaires et de l'animation de la vie sociale augmente donc de 609 000 € entre 2024 et 2025.

De plus, au-delà des montants de financement, c'est pour la première fois pour la Maison des familles (EVS) et pour l'AFL Bastide (association des quartiers prioritaires) le passage d'un soutien le cadre d'un appel à projet ponctuel à une subvention de fonctionnement à vocation pérenne.

Pour les autres associations présentes dans le tableau ci-joint, le soutien en fonctionnement est soit maintenu soit augmenté.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise monsieur le Maire à :

- Attribuer aux organismes cités, les sommes d'un montant total de 102 500 euros réparties comme indiqué en annexe
- A faire procéder au versement de ces sommes sur la ligne budgétaire prévue à cet effet au budget primitif 2025, fonction 420 compte 65748
- A signer les conventions de partenariat afférentes à ces engagements

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 11 mars 2025

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Fannie LE BOULANGER

Porteur Quartiers prioritaires	Montant 2025	Montant 2024
ASSOCIATION FAMILIALE LAÏQUE BASTIDE - AFLB	6 000,00 €	0,00 €
ASSOCIATION FAMILIALE LAIQUE DE BORDEAUX NORD - AFL	27 000,00 €	23 000,00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ASSOCIATIONS FAMILIALES LAIQUES DE LA GIRONDE - CDAFAL 33	18 500,00 €	18 000,00 €
DEFENSE DES EXCLUS POUR LA FORMATION ET L'INFORMATION - DEFI	6 000,00 €	6 000,00 €
EMMAÛS CONNECT	8 000,00 €	6 000,00 €
LOCAL ATTITUDE	8 000,00 €	6 500,00 €

Porteur Espaces de vie sociale et centres sociaux	Montant 2025	Montant 2024
LA MAISON DES FAMILLES	8 000,00 €	0,00 €
LE KFE DES FAMILLES	21 000,00 €	18 000,00 €

CONTRIBUTIONS EN NATURE ACCORDEES AUX ORGANISMES EN 2023 Quartiers prioritaires	
NOM DES BENEFICIAIRES	PRESTATIONS EN NATURE VALORISEES en €
ASSOCIATION FAMILIALE LAIQUE DE BORDEAUX NORD - AFL	17,00 €

CONTRIBUTIONS EN NATURE ACCORDEES AUX ORGANISMES EN 2023 Espaces de vie sociale et centres sociaux	
NOM DES BENEFICIAIRES	PRESTATIONS EN NATURE VALORISEES en €
LA MAISON DES FAMILLES	2 203,26 €
LE KFE DES FAMILLES	2 506,15 €